

Paris, le 1^{er} octobre 2012

Reporters sans frontières

Contacts :

Benoît Hervieu

+ 33 1 44 83 84 68

americques@rsf.org

Genève : Hélène Sackstein

sackstein@rsf-ch.ch

079 696 6133

Langage : Français

Conseil des droits de l'homme – Examen périodique universel

16^e session – 20 avril – 13 mai 2013

Contribution de Reporters sans frontières, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial, à propos de la situation de la liberté de la presse en Colombie

langfenp1036

Exposé de la situation de la liberté de la presse

Pays en guerre, la Colombie est l'une des zones du continent où l'intégrité physique des journalistes est directement menacée. Même si l'on espère une issue favorable au long processus de paix qui s'entame à Oslo le 8 octobre 2012 entre le gouvernement et les FARC-EP, il faut souligner qu'entre temps, sur le terrain, le conflit n'est pas terminé.

Les ennemis les plus redoutables sont de loin les paramilitaires, qui continuent d'être la première source de terreur pour les journalistes. L'échec du processus de démobilisation de ces groupes armés n'est plus à démontrer, et ceux-ci mènent toujours de lourdes campagnes de représailles contre les journalistes. Le groupe armé des Aigles Noirs, identifiés par Reporters Sans Frontières comme « prédateurs de la liberté de la presse », ont fait circuler en mars 2011 une liste de cinq journalistes qu'ils promettaient de tuer, notamment Eduardo Marquez Gonzalez, président de la Fédération Colombienne des Journalistes (FECOLPER), association partenaire de Reporters Sans Frontières. Les paramilitaires adressent des menaces aux journalistes, mais aussi aux collectifs de femmes, associations paysannes, communautés afro colombiennes et organisations de défense des droits de l'homme.

Les guérillas également constituent une menace pour les journalistes. Lors de sa libération le 30 mai 2012, après un mois de captivité aux mains des FARC-EP, les premiers mots de Roméo Langlois ont été : « Il faut continuer à couvrir le conflit colombien ». Ses mots traduisent la persistance du défi d'informer sur le conflit colombien, trop souvent oublié de l'opinion internationale. L'Armée de Libération Nationale (ELN) procède également à des enlèvements de journalistes. Le dernier en date, celui de Elida Parra Alfonso, libérée le 13 août 2012 après vingt jours de captivité, constituait apparemment un avertissement envers les multinationales (la journaliste était travailleur social dans la société en charge de la gestion de l'oléoduc Bicentenario).

Ainsi, bien que la sécurité des journalistes se soit améliorée dans les grandes villes, elle a connu une réelle dégradation en province. Les communautés indigènes locales et leurs supports de communication, les radios régionales et communautaires, sont ceux qui sont le plus quotidiennement exposés au danger. Ces radios sont les voix des peuples Nasa, Misak, Yanacona, Totoro, Kokonuco ainsi que de certains groupes paysans. Affiliées au Conseil régional indigène du Cauca (CRIC), elles sont une garantie indispensable contre l'isolement des populations qui les font vivre. Ces communautés indigènes subissent la stigmatisation et les persécutions de la part de tous les camps : l'armée et les paramilitaires les voient comme des « guérilleros » ou « alliés des FARC », la guérilla voit en elles des « vendus au gouvernement » ou « traîtres à la cause révolutionnaire ». Dans ce contexte, certaines se retrouvent hors d'état d'émettre : les antennes de *Voces de Nuestra Tierra* ont explosé le 3 juillet ; *Nasa Estéreo* a dû arrêter d'émettre suite à des échanges de tirs dans le périmètre.

Pire encore, sous les menaces proférées par les différents groupes armés, les contributeurs se voient obligés d'abandonner leur lieu de vie et activité. Parmi ces journalistes contraints à l'exil : l'animatrice Dionisia Morales et son mari Edilberto Agudelo, directeur de la radio communautaire *Briceno Estéreo*, menacés de mort suite à des révélations sur les relations entre les bandes criminelles et les fonctionnaires publics dans leur zone ; et Jesus Antonio Pareja, animateur de la radio communautaire *La Voz de la Tierra*, menacé de mort par les FARC parce que sa radio présentait selon eux des publicités de l'armée et des entreprises hydroélectriques, et faisait la promotion de la nouvelle Loi de restitution des terres. La Colombie est le pays du continent qui compte le plus de journalistes exilés à l'étranger ou dans une autre région.

Enfin, l'affaire de Luis Agustin Gonzales fin février 2012 a manifesté l'urgence de dépenaliser les délits de « diffamation », « injure » ou « calomnie ». Le directeur du journal *Cundinamarca Democratica* a été condamné à une peine exorbitante de 18 mois de prison et une amende de 9 millions et demi de pesos (l'équivalent de 18 salaires minimum) pour un éditorial très critique envers l'ancien gouverneur et sénatrice Maria Leonor Serrano de Camargo. Cette réponse pénale disproportionnée met en péril la liberté d'information ou l'expression d'opinions individuelles.

La situation de la liberté de circulation des informations sur Internet

Pas de données connues.

Mesures prises par l'Etat pour améliorer la situation

Le double mandat d'Alvaro Uribe (2002-2010) a été marqué par le scandale des « chuzadas » qui avait notamment touché seize journalistes. Ecoutes téléphoniques, filatures,

intimidations et campagnes de discrédit par des membres du DAS (Département Administratif de Sécurité) : l'espionnage systématique du « DASgate » a constitué pendant deux décennies une véritable menace à la profession journalistique et a contribué à l'accentuation de l'autocensure. Avec l'arrivée au pouvoir en 2011 de Juan Manuel Santos, ex-ministre de la Défense d'Alvaro Uribe, le DAS a été officiellement dissous et les coupables ont été inculpés. Cependant, plus de sept mois après l'ouverture formelle de l'enquête contre sept fonctionnaires du DAS, les conditions d'accès à la justice de la journaliste Claudia Julieta Duque, victime de torture psychologique, ne sont pas suffisantes : celle-ci a été expulsée à deux reprises des audiences la concernant directement, sur requête de l'ancien sous-directeur du DAS José Miguel Narvaez et de l'ancien directeur du renseignement de cette même institution, Carlos Alberto Arzayus.

Dans ce contexte de conflit armé, les cas d'impunité des paramilitaires restent très nombreux. Un pas important a cependant été franchi avec le cas récent de Jineth Bedoya. Le 20 septembre 2012, après plus de 12 ans de procédure, le procureur général de la nation Eduardo Montealegre a reconnu les sévices subis en 2000 par la journaliste Jineth Bedoya Lima de la part de paramilitaires comme « crimes contre l'humanité ». La qualification de « crime contre l'humanité » rend l'affaire imprescriptible et exclu pour les agresseurs le bénéfice de la loi Justice et Paix de 2005, qui permet des limitations voire des exonérations de peine de prison en échange du témoignage des intéressés et de leur renoncement à la violence (loi très controversée). Cette décision constitue une reconnaissance symbolique de la répression systématique menée contre les journalistes par les paramilitaires dans le contexte du conflit armé et doit montrer le chemin de la justice au bénéfice de tous les journalistes victimes.

En même temps que s'amorcent les négociations pour le processus de paix avec les FARC-EP, le gouvernement a initié, le 21 septembre 2012, une série de consultations auprès des journalistes victimes du conflit. L'objectif est d'identifier des propositions pour une réparation adéquate des journalistes, dans le cadre de l'application de la Loi de Victimes et de Restitution des Terres votée en mai 2011. Ce processus auquel participent de nombreuses ONG a permis de dénoncer de nouveaux faits graves de violation des droits des journalistes, de leur famille, des médias, de parler du système de protection et de porter des réclamations au sujet de l'inefficacité ou la lenteur des processus judiciaires. L'espoir est de parvenir à rétablir des conditions acceptables pour l'exercice de la liberté d'expression et de presse.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG)

Les organisations partenaires de Reporters Sans Frontières sont :

- FECOLPER (Federacion Colombiana de Periodistas), dont le président Eduardo Marquez Gonzalez avait été menacé par les Aigles Noirs en mars 2011
- FLIP (Fundacion para la Libertad de Prensa)

Recommandations

Processus de paix (région du Cauca en particulier)

- le cessez le feu, la protection des populations civiles à l'écart des combats, la démobilisation, l'évacuation et la réinsertion réelle des acteurs du conflit, la restitution des terres aux déplacés

Lutte contre l'impunité des paramilitaires et pour la réparation des victimes du conflit :

- que la presse puisse accéder sans entraves aux audiences des paramilitaires, dont le caractère public a été établi par la Cour constitutionnelle en septembre 2006 ;

Protection des journalistes (communautaires, en particulier) :

- qu'en accord avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), le groupe des droits de l'homme de la police nationale dispose de moyens et d'effectifs conséquents, non seulement pour protéger les journalistes, mais également pour enquêter sur l'origine des menaces dont ils sont les cibles ;
- Renforcement des structures de représentation et de protection des journalistes, comme la nouvelle Fédération nationale des journalistes colombiens créée le 3 mai 2007 ;
- Dépénalisation des délits de presse (diffamation, injure, calomnie)
- Relais accru par les médias eux-mêmes des atteintes à la liberté de la presse et à la liberté d'expression constatées dans le pays.

Méthodologie

Les informations présentées dans cette note ont été collectées et vérifiées par Reporters sans frontières. L'organisation dispose notamment d'un réseau de correspondants présents dans 130 pays dans le monde ainsi que d'un réseau d'organisations partenaires présents dans une vingtaine de pays.

Dans certains pays, un journaliste peut passer plusieurs années en prison pour un mot ou une photo. Parce que emprisonner ou tuer un journaliste, c'est éliminer un témoin essentiel et menacer le droit de chacun à l'information, Reporters sans frontières, fondée en 1985, œuvre au quotidien pour la liberté de la presse.

Reporters sans frontières
47 rue Vivienne - 75002 Paris – Tel : 33 1 44 83 84 84 – Fax : 33 1 45 23 11 51
rsf@rsf.org - Plus d'informations ➡ www.rsf.org